

# Association suisse pour le suffrage féminin

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **31 (1943)**

Heft 636

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-264833>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

**Soutenez votre „Mouvement“ en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité**

**Waterman**  
à cartouche  
d'encre

**PAPETERIE BRIQUET** Rue du Marché 38  
GENÈVE Téléphone 4.10.98

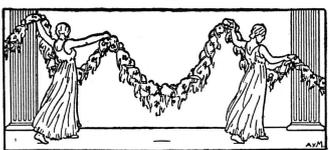
**Foyer de la Femme**  
1, Rue de la Vallée  
**Chambres et pension**  
pour dames et jeunes filles  
Prix modérés. Tél. 4.59.93

en abordant loyalement la question de notre situation militaire, visant à nous convaincre de l'absolue nécessité d'un système de défense aussi organisé, aussi complet que l'est devenu peu à peu celui de la Suisse. Puis Mme Hämmerli-Schindler la vaillante présidente du S.C.F., parla avec simplicité et conscience de cette activité, donnant la preuve vivante que ce qui est fait avec amour porte toujours en soi l'amour du prochain. On a trouvé plus haut, dans le compte rendu de la journée du 19 mars, de nombreux renseignements qui nous permettent de ne pas traiter plus à fond ce sujet.

C'est à M<sup>lle</sup> Cécile Clerc (Neuchâtel) qu'il incomba d'ouvrir, dès 2 heures de l'après-midi, les yeux oratoires. Elle parla d'abord de l'action en faveur des raccommodages de vêtements pour la campagne, créée lors de la 1<sup>re</sup> Journée des Femmes neuchâteloises. A la méfiance des campagnardes, peu désireuses de faire passer entre les mains des citadines leur linge travaillé et chargé, a succédé peu à peu la confiance. Actuellement, 19 communes ont créé un centre de raccommodages. Neuchâtel, grâce à la section O.S.A. 201, qui a reçu de la Loterie romande la belle allocation de 1000 fr., a raccommodé du linge pour 24 communes, y employant des citadines désargentées qu'on rétribue. M<sup>lle</sup> Clerc a été aussi, dès 1940 la créatrice d'un service de placement volontaire à la campagne, organe qui a donné ses preuves d'utilité, puisque 42, puis 74, puis 150 placements purent être faits en 1940, 1941, 1942, à la satisfaction quasi générale. Actuellement, le Bureau officiel de placement du travail a repris la chose en main. On sait que la très prochaine organisation de camps de service agricole, dirigés par des di-

**Petit Courrier de nos Lectrices**

M. C.-B. (Neuchâtel). — *Le seul renseignement que je puisse donner en réponse à la question posée par une abonnée lausannoise, est que le canton de Neuchâtel n'a pas fait usage de la faculté que lui donnait l'art. 11, alinéa 3 de l'ordonnance du 1928: aucune femme ne peut donc assumer de telles fonctions dans le canton de Neuchâtel.*



**A travers les Sociétés**

**Chez nos artistes.**  
Dans sa dernière Assemblée générale, la Section de Genève de la Société suisse des Femmes Peintres, Sculpteurs et Décorateurs a désigné son nouveau Comité. Il est composé de Mmes V. Météin-Gilliard, présidente; Nelly Briquet-Gross, vice-présidente; May Mercier, secrétaire; Yvonne Heilbronner, trésorière; Marguerite Duchosal-Bastian Ginette Conchon, Colette Oltramare, membres-adjoints.

L'exposition de la Section aura lieu en novembre 1943, au Musée Rath.

**Assemblée du Centre de Liaison de Genève.**  
Un nombreux public — mais toujours et surtout, ce sont les mêmes Sociétés dont les délégués manquent régulièrement à l'appel! — a assisté, le 15 mars dernier, à l'Assemblée générale de ce Centre. La présidente, Mme Ch. Gautier, a présenté un rapport relevant l'activité toujours plus grande du Comité, à mesure que le Centre est mieux connu: depuis l'an dernier, en effet, bien des problèmes nouveaux ont surgi intéressant toutes les Sociétés féminines genevoises et qu'il a fallu prendre en main. Telle a été, par exemple, la création, à l'inspiration de Zurich, de la nouvelle Association: *Aide et conseils aux femmes enceintes*, dont s'occupent directement des représentants du Centre de Liaison, du Cartel d'Hygiène sociale et morale,

Vous trouverez chez  
**M. BORNAND**  
8, Cours de Rive (Angle rue Pierre-Fatio)  
Tous genres de meubles en fer et rotin  
Téléphone 4.98.07

**La Pharmacie MARKIEWICZ**  
24, Corratierie (Vis-à-vis du Cinéma) est la doyenne des pharmacies genevoises.  
Se recommande pour l'exécution consciencieuse de toutes ordonnances médicales privées aussi bien que pour les caisses malades.  
Produits de première qualité aux prix les plus modérés. Pas de personnel non qualifié.

**Hôtel des Familles**  
GENÈVE  
„Christliches Hospiz“  
en face de la gare  
TOUT CONFORT  
Chambre depuis Fr. 4.50

rectrices préparées à cet effet, facilitera certainement le travail des équipes scolaires qui vont être envoyées à la campagne.

L'Union suisse des paysannes, siégeant à Brougg, avait délégué sa secrétaire, M<sup>lle</sup> Oetli, qui nous parla, en un français excellent, des circonstances qui ont amené les paysannes de Suisse à s'organiser. Les avantages matériels et moraux d'une association, spécialement pour la vente des produits et la défense des intérêts communs, apparaissent si frappants à l'auditoire que, tôt après la séance, une « Association de paysannes neuchâteloises » est créée, groupant tout de suite une cinquantaine de membres, et dont M<sup>lle</sup> Clerc assume tout naturellement la présidence temporaire. Le Comité comprend des délégués des six districts du canton. Comme vont les choses! On nous dit qu'on avait consulté à ce sujet un personnage important et bien informé — et que le dit avait comparé l'idée d'une Association de paysannes à une pomme non mûre, cette pomme verte qui à la vie si dure. Et voilà une pomme de plus qui s'est trouvée être comestible, quand on a osé y planter la dent.

M<sup>me</sup> Henry Mottu (Genève), parlant de la femme dans la communauté, apporta le témoignage d'expériences vécues, surtout en tant que mère de famille. Elle le fit avec un don d'observation réelle, une pointe d'humour, et un sens des réalités pratiques et spirituelles.

Enfin un thé, sans coupons et sans argent, offert par les Sociétés féminines de la ville, réunit encore bon nombre de participantes.

Reintrées chez elles, celles-ci ont bien réalisé l'importance de nos responsabilités, accrues de mesurement depuis la guerre. Les « ouvrières du front intérieur », comme nous a appelées M. Camille Brandt, doivent maintenant avoir mieux conscience de la solidarité étroite qui nous unit à toutes les femmes de notre pays. Toutes comprendront-elles qu'une certaine inertie, faite de paresse et de commodité, est actuellement un défaut capital? Souhaitons que la graine jetée à tous vents soit une semence productive. Et, à Dieu vat!

EI. B.

et de la Communauté d'action pour la famille; telle a été encore la question des Promotions civiques que les organisateurs de l'année 1942 ont voulu, malgré toutes les démarches faites, limiter à la jeunesse masculine, mais que le Comité du Centre ne perd pas de vue pour 1943. C'est lui aussi qui a présenté au Conseil d'Etat la démarche régulièrement formulée depuis vingt-cinq ans pour obtenir la nomination de femmes spécialement qualifiées dans les grandes Commissions administratives officielles, et qui jusqu'alors avait été faite par quelques Sociétés seulement, spécialement intéressées à ce domaine. Le Comité s'est encore occupé de la grosse question de la vente à tempérament, de la nomination d'un membre féminin dans la Commission officielle chargée d'examiner les cas touchant au rationnement différentiel, et du vaste problème de l'enseignement ménager obligatoire. Il a eu le regret de devoir accepter la démission de M<sup>lle</sup> Anne Weigle, trop occupée par son travail professionnel pour suivre ses séances, et, pour la remplacer, a fait appel par cooptation, à M<sup>lle</sup> Valentine Weibel. Il a continué à entretenir les meilleurs rapports avec les autres *Frauenzentralen*, M<sup>lles</sup> Ardin et Gourd l'ayant représenté à l'Assemblée annuelle, en juin dernier, à Herzogenbuchsee.

Après que le rapport financier, présenté avec beaucoup de bonne grâce par M<sup>me</sup> le Dr. Robert et vérifié par M<sup>me</sup> Bondallaz, ait été adopté par l'Assemblée, les trois Commissions créées par le Centre ont fait à leur tour rapport sur leur activité. M<sup>me</sup> de Rham a beaucoup intéressé l'auditoire en énumérant toutes les tâches multiples dont s'est occupé, sous sa présidence, le Service auxiliaire civil féminin: aide à la campagne (celles sans grand succès dans un canton où l'agriculture est tellement poussée qu'elle dépasse de beaucoup toutes les prévisions du plan Wahlen), collecte de timbres pour le linge de l'armée, collecte de



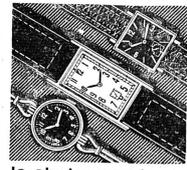
**POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES**

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy  
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1<sup>er</sup>

Téléphone : 4.32.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus  
FORMALITÉS GRATUITES



**HORLOGERIE  
BIJOUTERIE  
ORFÈVRE**

**E. Zbinden-Tissot**

3, Coutance

le choix pour toutes les bourses

**Association Suisse**  
pour le  
**Suffrage Féminin**

**Dans les Sections.**

Le Comité de l'Association vaudoise pour le Suffrage féminin a tenu sa séance de printemps le 17 mars, au Foyer, à Lausanne, sous la présidence de M<sup>lle</sup> A. Quinche, qui a déploré l'absence des groupes de Morges, de Moudon et de Leysin, Nyon s'étant fait excuser.

Comme M. le Dr. M. Muret, vice-président, fêtera le 24 mai ses quatre-vingts ans d'âge et ses trente ans d'activité suffragiste, le Comité a décidé de convoquer l'Assemblée annuelle pour le samedi 22 mar' (l'Association suisse se réunissant les 5/6 juin), à l'Hôtel de la Paix, probablement, et de fêter le Dr. Muret au cours d'un petit souper en commun, auquel on prie les suffragistes d'assister aussi nombreux que possible.

Le Comité s'est occupé notamment du projet de brochure de la Section genevoise, de diverses suggestions, et a discuté, sans prendre d'ailleurs de décision, d'un éventuel changement du titre de l'Association suisse pour l'adapter au titre de l'Alliance internationale. Personne, dans la discussion, n'a pu expliquer pourquoi tant d'interlocuteurs trouvent ridicule le suffrage féminin (l'expression et la chose), et trouvent tout naturel le suffrage masculin et ne voudraient jamais admettre sa suppression ou sa voudraient...

S. B.

**Une séance nourrie.**

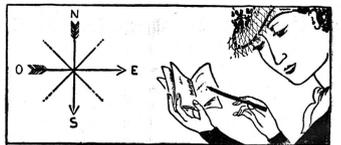
On n'a jamais accusé les suffragistes d'indolence! mais nous nous demandons où l'on trouverait un zèle pareil à celui dont a fait preuve le Bureau du Comité central de notre Association, en siégeant presque sans interruption, le 21 mars dernier, de 10 h. 30 à 22 h. 30, dans l'hospitalier salon de M<sup>me</sup> Leuch, à Lausanne! C'est que la tâche pressante était d'organiser l'Assemblée générale annuelle, fixée dans le cadre pittoresque de la charmante ville de Thonon, pour les 5 et 6 juin prochain, et pour l'ordre du jour de laquelle plusieurs Sections avaient envoyé des propositions de révision de statuts à étudier dans le détail.

*Intez-le avec des fleurs*  
**de HIRT**  
4, r. de la Fontaine

Les Sections devant être nanties sous peu de ces propositions, nous ne les énumérerons pas ici une révision de statuts ne constituant pas toujours une perspective particulièrement enthousiasmante! Disons plutôt que l'ordre du jour de cette Assemblée comprend, en outre des affaires statutaires, deux conférences de première actualité, l'une due à une jeune juriste qui s'est spécialisée dans ce domaine sur la *Nationalité de la femme mariée*, l'autre surtout, qu'a bien voulu accepter de prononcer M. le professeur Milhaud, dont les séances à l'Institut des sciences politiques de Genève ont amené la grande foule, sur *La Place des femmes dans le plan Beveridge*, cette séance devant être suivie d'une discussion. Le samedi soir, les suffragistes bernoises exposeront, au cours d'un souper en commun, leur activité passée et future pour l'obtention du droit de suffrage dans la commune. Et le dimanche après-midi se terminera par la promenade en bateau, classique en ce pays, et un repas au bord du lac. Voilà de quoi amener en masse nos suffragistes suisses à Thonon.

En plus de ce programme, le Bureau a encore fixé le budget de l'exercice prochain, tel qu'il sera soumis à l'Assemblée, a discuté de la situation financière de l'Association, et a entendu plusieurs rapports, notamment sur le projet de création d'un Secrétariat suisse commun aux grandes Associations féminines, sur le travail des Sections, sur les projets de révision de la Constitution fédérale, sur des questions internationales, etc., etc. Il y avait, on le voit, de quoi occuper douze heures de travail!

E. Gd.



**Garnet de la Quinzaine**

**Samedi 3 avril:**

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Et-Dumont, 16 h.: Thé mensuel. — 16 h. 45: *L'aide aux enfants suisses à l'étranger et les convulsions d'enfants*, par M<sup>me</sup> Schauenberger.  
LD. LAUSANNE: Restaurant de la Clé, 26, rue de Bouff 14 h. 30: Réunion annuelle sur convocation du Comité du *Mouvement Féministe*.

**Lundi 5 avril:**

GENÈVE: Association pour le Suffrage féminin 22, rue Et-Dumont, 20 h. 30: Séance du Groupe d'études sur *La Suisse de demain*. Questions économiques et féministes.

**Samedi 10 avril:**

NEUCHÂTEL: Union suisse pour le Travail à domicile, Assemblée générale, d'abord à la Salle du Grand Conseil, puis au Restaurant Beau-Rivage: 10 h.: Affaires administratives. — 11 h.: *Premières expériences sur l'application de la loi sur le travail à domicile* (en allemand), par M. Eichholzer, chef de Section à l'O.F.L.A.T. Discussion. — Midi 30: Repas en commun. — 14 h.: *Le travail à domicile dans les villes et la tâche actuelle des ouvriers*, par M<sup>lle</sup> Emilie Gourd, présidente de l'Ouvrier de l'Union des Femmes de Genève. Discussion. — Visite d'une exposition de travail à domicile et démonstration d'une machine à tricoter.

**Dimanche 11 avril:**

GENÈVE: Salle Communale de Plainpalais, 15 h.: Matinée au profit de l'Union des Femmes et de la Maison de la Pommière, organisée par M<sup>lle</sup> S. Fumet: 1. *Mon village*, évocation, danses et chants par les enfants de la Pommière. 2. *L'Amé des Jouets*, comédie de Laure Choisy, jouée par le Petit Théâtre « Couleur du Temps ». Billets à 1 fr. 50, à l'Union des Femmes.

**Lundi 12 avril:**

GENÈVE: Association pour le Suffrage féminin. 22, rue Et-Dumont. 20 h. 30 (date exceptionnellement modifiée): *La lutte contre le chômage par la création d'occasions de travail et les femmes*, par M<sup>me</sup> Anna Martin (Berne), secrétaire générale de la « Saffa ». — Discussion.

**JEUNES FILLES**  
— Venez apprendre les travaux ménagers (cuisine, repassage, raccommodage, etc.) à l'Institut Monager, 7, rue de Beaumont, GENÈVE (subventionné par la Confédération)